



DELIBERATION N°20140045 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

ASSOCIATION POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA MAISON DES TRESSSES ET LACETS A LA TERRASSE-SUR-DORLAY - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le but de conserver le patrimoine industriel de la vallée du Dorlay, les communes de la vallée du Gier se sont regroupées en association loi 1901 avec mission pour cette dernière de gérer et de faire fonctionner la maison des tresses et lacets à la Terrasse-sur-Dorlay.

L'article 6 des statuts de l'association prévoit qu'en sont membres de droit, les maires des communes concernées ou leur représentant et le président du parc naturel régional du Pilat.

Le renouvellement de l'assemblée municipale a mis fin au mandat du délégué de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de désigner**, par voie de scrutin, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, un représentant de la commune appelé à siéger aux assemblées de l'association.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a été désignée :

- Mme Nicole Forest.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014